

Le Trait d'Union



EDITO

Chères Fontbellonnaises, Chers Fontbellonnais,

Voilà l'été! Une période de détente et de convivialité tant attendue, mais qui s'accompagne également, nous le savons, de fortes vagues de chaleur. Face aux risques caniculaires, j'appelle chacun d'entre vous à adopter les gestes de protection appropriés, et à veiller tout particulièrement sur les plus fragiles d'entre nous.

Pour lutter contre l'isolement et maintenir le précieux lien social qui nous unit, la municipalité se mobilise. Alors que le Club des aînés de la Fontbelle suspend traditionnellement ses activités en juillet et août, ses membres ont répondu favorablement à la demande de notre CCAS. Cet été, une permanence sera exceptionnellement maintenue un jour par semaine : durant 9 jeudis, de 15h à 18h. Pour que ces moments se déroulent dans les meilleures conditions, les locaux du club ont été entièrement climatisés en juin dernier.

Je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères aux membres du conseil d'administration du Club de la Fontbelle ainsi qu'aux bénévoles qui assureront ces temps d'accueil.

Ma gratitude s'adresse également aux dirigeants du club de foot de l'ASSAF et à nos élus du Conseil Régional. Grâce à leur générosité, nous pouvons utiliser le minibus de l'association durant toute la période estivale afin d'assurer le transport des personnes les plus vulnérables et sans moyen de locomotion jusqu'au local de la Fontbelle.

Comme nous nous y étions engagés lors de notre campagne, le Conseil Municipal a voté la mise en place du Contrat Municipal Étudiant. Ce dispositif innovant vise à favoriser l'égalité des chances et à accompagner nos jeunes Fontbellonnais dans leurs études supérieures.

La municipalité apportera ainsi une aide financière de 600 € pour l'année scolaire. En contrepartie, les étudiants s'engageront à accomplir 25 heures de mission de service public au sein de notre commune (animation, aide aux devoirs, solidarité, espaces verts, événementiel, etc.). Investir dans notre jeunesse, c'est investir dans l'avenir de Saint Etienne de Fontbellon.

Avec l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été à Saint-Etienne-de-Fontbellon. Prenez soin de vous et de vos proches.

Votre Maire,
Philippe Roux



**On ne fait jamais attention à ce
qui a été fait ; on ne voit que ce
qui reste à faire** ”

Marie Curie

BUDGET 2026: EQUILIBRE ET AMBITION POUR LA COMMUNE

La Commune de Saint Étienne de Fontbellon poursuit une gestion financière rigoureuse visant à préserver ses équilibres budgétaires et maintenir un niveau élevé de services à la population.

Cette stratégie s'appuie sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement, une mobilisation optimale des ressources fiscales et des concours financiers des partenaires institutionnels.

La construction d'un budget se décompose en 2 grandes sections bien distinctes : la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune et la section d'investissement qui porte davantage sur les travaux et équipements.

Fonctionnement



Investissement



354 549 €
de subventions

5 Priorités de Travaux



CCAS



Le nouveau Conseil d'Administration du CCAS a été installé le jeudi 23 avril 2026. Il est présidé par Philippe ROUX, Maire, accompagné par 12 membres dont 6 élus et 6 membres extérieurs impliqués dans l'action sociale de la Commune.

Président :

Philippe ROUX

Elus :

Bernadette PERRIER,
Marie-France MARTIN,
Sophie MOURARET,
Sylvie BARBAROUX,
Christine OZIL,
Dominique RECCHIA

Membres extérieurs :

Jean-Marie TERME,
Françoise BAUZELY,
Colette MORTIER,
Joëlle MIGNONE,
Pascale BRETON,
Alain JABRY

Le CCAS organise une opération brioches lors d'Octobre Rose, au profit de la recherche pour le cancer du sein, et participe au Téléthon en décembre, en partenariat avec le Comité d'Animations. Depuis 2022, les dépenses relatives à l'organisation du Noël des Aînés (repas, bons d'achat, colis) sont prises en compte sur le budget du CCAS.

Cette année, le CCAS en lien avec le Club de la Fontbelle, organise l'ouverture estivale du Club afin de proposer un temps de rencontre, le jeudi après-midi, de 15 h à 18 h.

La climatisation de la salle du club a été mise en place au mois de juin et un moyen de transport est proposé aux personnes n'ayant pas la possibilité d'effectuer le déplacement. Un grand MERCI à tous ceux qui soutiennent le CCAS.

Le CCAS étudie, en concertation avec l'Assistante Sociale, les dossiers de demande d'aide sollicités par des habitants de la commune qui rencontrent des difficultés sociales ou financières. D'autre part, il attribue diverses subventions à des associations à vocation sociale.

Régulièrement, des appels téléphoniques sont adressés auprès des personnes vulnérables de la commune inscrites sur un registre établi en Mairie.

Si vous souhaitez être inscrit sur ce registre, veuillez fournir vos coordonnées

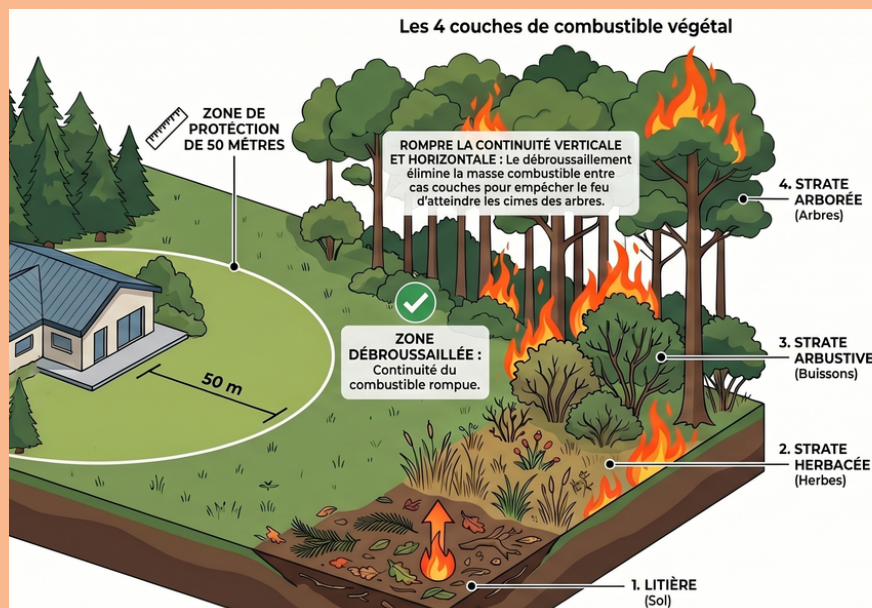
(Tel: 04 75 35 12 96). L'inscription sur ce registre est une démarche volontaire de la part de la personne concernée ou de sa famille.

OLD - OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Dans le contexte national actuel, le territoire fait face à une recrudescence préoccupante des feux de forêts, aggravée par des épisodes de canicule de plus en plus fréquents et intenses. Ces phénomènes largement relayés par les médias et confirmés par les autorités, mettent en lumière l'urgence d'adopter des mesures de préventions efficaces, notamment le débroussaillage autour des habitants. Notre commune est particulièrement vulnérable à ces risques, en effet, un tiers de sa surface est boisé.

Cette caractéristique, qui fait la richesse de notre environnement, accroît aussi notre exposition aux incendies de forêt. Il est donc essentiel que chaque Fontbellonnais prenne conscience de sa responsabilité et respecte scrupuleusement les Obligations Légales de Débroussailllements. En voici les détails.

Comprendre les Obligations Légales de Débroussaillage



LA RÈGLE D'OR DU DÉBROUSSAILLEMENT



- **UNE ZONE DE PROTECTION DE 50 MÈTRES :** L'obligation s'applique dans un rayon de 50m autour de toute habitation située à moins de 200m d'une forêt, lande ou maquis.



- **RÉDUIRE L'INTENSITÉ POUR FACILITER L'INTERVENTION :** Débroussailler diminue la chaleur émise et la vitesse du feu, permettant aux pompiers (SDIS 07) d'intervenir en sécurité.

<https://www.risque-prevention-incendie.fr/07>
délivre une information journalière sur les risques de départs de feu et l'utilisation du matériel susceptible de créer un départ de feu

CAUSES DES FEUX DE FORÊT



CONFORMITÉ AUX OLD



ECLAIRAGE PUBLIC

Grâce à la transition vers la technologie LED et à une maintenance efficace opérée par Territoire d'énergie d'Ardèche, la commune enregistre une baisse continue de ses dépenses et de ses besoins énergétiques.

Fiabilité du réseau doublée depuis 2023

Le taux de pannes a chuté de 16,1 % à 7,6 % en trois ans.



2023
16,1 %
Pannes



2025
7,6 %
Pannes

en
2 ans

-32%

de factures
électriques

-30%

consommation
électrique

FETES DES ECOLES

La fête de **L'Ecole des Champs** s'est tenue le vendredi 12 juin à partir de 16 heures 30, dans la cour de l'Ecole. Dans une ambiance festive et musicale, des jeux et animations étaient proposés ainsi que la vente de pizzas réalisées par les enfants, crêpes, fruits frais et granités.

A partir de 18 heures, un magnifique spectacle a été offert au nombreux public présent qui a pu apprécier les différentes chorégraphies aux costumes colorés et variés. En soirée, une restauration rapide avec une nouveauté : la planche apéro, a permis à chacun de terminer la fête par des moments de rencontre et d'échange. Félicitations aux enfants, aux enseignants, au personnel de l'Ecole et aux membres de l'Amicale Laïque pour cette très belle fête de fin d'année.



L'Ecole privée **Saint Joseph** a organisé, samedi 20 juin à partir de 17h30, sa fête de l'école.

Malgré une chaleur écrasante, parents et grands-parents sont venus nombreux applaudir les enfants.

Cette année, la fête était placée sur le thème de la solidarité, thème sur lequel les enfants ont travaillé tout au long de l'année scolaire.

Au grand bonheur de tous, les élèves ont débuté le spectacle par des percussions sur les « tambours du Bronx ».

Après de magnifiques spectacles, une paëlla a été partagée par environ 200 convives.

La fête s'est poursuivie par une soirée musicale, permettant d'apprécier la fraîcheur nocturne bien méritée par tous.





11 et 12 juillet
Exposition Artistes amateurs
Espace culturel
10h à 18h



13 juillet
Retraite aux flambeaux et bal
Espace Maurice Champel- 21h



24 juillet
Cinéma sous les étoiles,
Film 'Compostelle'
Espace de loisirs de la Mûre
21h30



du 31 juillet au 2 août
Fête votive de la Cuvée
des Jeunes
Parking du stade du Colombier



19 août
Prélude au Festival des humoristes
de Tournon
Animation car-podium, et spectacle
humoriste Pierre Alexandre à 19h
Place de la Crypte
à partir de 16h30



5 septembre
Forum des Associations
Espace Maurice Champel

Accueil centre de Loisirs

du 6 juillet au 14 août
à Saint-Étienne-de-Fontbellon
et du 6 juillet au 31 juillet
à Vesseaux



Circuler en toute sécurité



La voie douce 'Via Ardèche' qui traverse notre commune est très fréquentée.



Nous tenions à vous rappeler les consignes de sécurité lorsque vous circulez à vélo, trottinette, à pieds, sur cet axe particulièrement apprécié.



Attention aux croisements de routes



En cas d'affluence, ralentir votre allure !



Sonnette obligatoire pour mieux alerter



Respectez le code de la route lors des passages de voie partagée



Pour votre sécurité à vélo et trottinette le casque est conseillé pour les adultes
Il est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans



Les chiens doivent être tenus en laisse



Utiliser les poubelles à votre disposition



Respecter les propriétés privées à proximité de l'itinéraire



INFOS UTILES

MAIRIE : HORAIRES D'OUVERTURE

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi :
de 8h à 12h30 – 13h30 à 17h
Le vendredi : de 8h à 12h30
A partir du 1er juillet et jusqu'au 31 août :
Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et
vendredi de 8h30 à 12h30

DÉCHETTERIE :
Du lundi au samedi
de 9h à 11h15 et de 13h30 à 17h15.
Tel. : 04 75 94 33 57
A partir du 1er juillet jusqu'au 31 août :
Du lundi au samedi de 7h à 13h30

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS
Pensez à vous inscrire auprès du service
de collecte **08 00 07 60 15**
entre 8h et 12h au moins 48 h avant.

SIAE

Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h.
Tel. : 04 75 89 11 80

Suivez les actus sur:

www.st-etienne-de-fontbellon.fr
ou sur
facebook.com/Commune-de-Saint-Etienne-de-Fontbellon

Directeur de publication: Philippe Roux
Rédaction et crédits photos
Impression: ABP Imprimerie Numérique
380-2 route de la Cave Coopérative
07200 Saint Etienne de Fontbellon
Tél : 04 75 93 59 06

